

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 425

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 19

Au début de l'alinéa 11, substituer au mot :

« II »,

les mots :

« L'organisme gestionnaire de la formation professionnelle continue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.